

COMPTE RENDU DU 10 MAI 2016

L'an deux mille seize, le dix du mois de mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Châtaigneraie, sur convocation en date du 3 mai 2016, s'est rassemblé en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joseph BONNEAU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Joseph BONNEAU, Marie-Jeanne BENOIT, Nicolas MAUPETIT, Sylvie JOURDAIN, Patrick PARANTHOËN, Jean-Pierre TRICOIRE, Patrick DOUILLARD, Claude MORIN, Michel PETIT, Vital LEMASSON, Chrystèle LEBRUN, Laure BLUTEAU, Valérie ARTAUD, Stéphanie ROUSSEAU, Manuella ROUET, Céline BELLEAU, Claude ALBERT, Patrick DESLANDES, Michel BIRONNEAU, Hélène TURCAUD.

SECRÉTAIRE : Céline BELLEAU.

ABSENTS EXCUSÉS : Joël BONNAUD, Catherine ARNAUDEAU, Priscilla CHEVRIER.

Joël BONNAUD ayant donné pouvoir à Manuella ROUET.
Catherine ARNAUDEAU ayant donné pouvoir à Patrick PARANTHOËN.
Priscilla CHEVRIER ayant donné pouvoir à Hélène TURCAUD.

A – Compte-rendu de l'exercice des délégations du Maire

1. **Droit de préemption**

Monsieur le Maire informe le Conseil des dossiers déposés depuis le 22 mars 2016 et pour lesquels il a été renoncé au droit de préemption :

- Terrain situé 68 rue de la République, Section AE n° 112,
- Terrain situé 13 bis rue du Chatenay, Section AI n° 511-514-435,
- Terrain situé 6 rue Aimé de Hargues, Section AE n° 551, 553, 554 et 554,
- Terrain situé 28 rue de la République, Section AE n° 365,
- Terrain situé 32 rue Croix du Tour, Section AD n° 239-287-379-295(pour 1/2)-240(pour 1/3),
- Terrain situé Le Pironnet, Section ZA n° 450 et 464,
- Terrain situé 12 rue des Trois Moulins, Section ZB n° 128,

2. **Finances**

Décisions prises depuis le 22 mars 2016 :

- approbation de l'offre de la société DCI ENVIRONNEMENT du Poiré sur Vie concernant la maîtrise d'œuvre infrastructure pour la requalification des espaces publics d'un montant de 19 600.00 € HT soit 23 520.00 € TTC.

B – FINANCES

1. Décision modificative :

- **Budget Commune – DM n° 1**

Le conseil à l'unanimité, **DECIDE** de modifier les prévisions budgétaires conformément aux tableaux ci-dessous :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00 €	3 854,14 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00 €	3 854,14 €	0,00 €	0,00 €
R-7381 : Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publi	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 147,14 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 147,14 €
R-7411 : Dotation forfaitaire	0,00 €	0,00 €	3 950,00 €	0,00 €
R-74121 : Dotation de solidarité rurale	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 401,00 €
R-74127 : Dotation nationale de péréquation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 256,00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0,00 €	0,00 €	3 950,00 €	4 657,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	3 854,14 €	3 950,00 €	7 804,14 €
INVESTISSEMENT				
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	12 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	12 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2151 : Réseaux de voirie	0,00 €	15 167,33 €	0,00 €	0,00 €
R-2128 : Autres agencements et aménagements de terrains	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 167,33 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	15 167,33 €	0,00 €	15 167,33 €
D-2112-066 : AMENAGEMENT PLACE DE LA REPUBLIQUE ET RUE SAINT JEAN	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21312-051 : REGROUPEMENT DES ECOLES	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	12 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	12 000,00 €	27 167,33 €	0,00 €	15 167,33 €
Total Général		19 021,47 €		19 021,47 €

2. Subvention – Dotation de soutien à l'investissement

Le conseil à l'unanimité,

ACCEPTÉ le lancement du projet de réaménagement de la place de la République et la liaison de la rue du Général De Gaulle au cœur du bourg de La Châtaigneraie au profit des commerces mitoyens et des usagers, en intégrant une plateforme de transport multimodale (ligne de bus, voitures,...), des liaisons douces d'accès au centre bourg, des équipements utiles au marché de plein vent sur la place, une borne pour véhicule électrique,

ARRETE le plan de financement ci-dessous :

Origine des financements	Recettes (HT)	Dépenses (HT)
Maître d'ouvrage (autofinancement)	119 000 €	
Fonds d'investissement local (enveloppe bourgs centres)	175 000 €	
Conseil départemental - CCU	46 000 €	

Fonds de concours EPCI	10 000 €	
Travaux d'aménagement		350 000.00 €
TOTAL (HT)	350 000 € HT	350 000 € HT

AUTORISE Monsieur Nicolas MAUPETIT, Maire-Adjoint, à procéder au dépôt des pièces complémentaires de ce dossier, ainsi qu'à prendre et signer tous actes y afférant.

3. Conseil Départemental – Convention CCU Etudes

Le Conseil Municipal :

- **Sollicite** le Département pour engager la réalisation d'un Contrat Communal d'Urbanisme (phase études) ;
- **Adopte** la convention d'études à conclure entre le Département de la Vendée et la Commune de La Châtaigneraie ;
- **Autorise** la signature du Contrat Communal d'Urbanisme par Monsieur Nicolas MAUPETIT, Maire-Adjoint.

4. Eglise – subvention Conseil Départemental

Le conseil à l'unanimité,

ACCEPTE le projet.

ARRETE le plan de financement.

SOLLICITE auprès du Conseil Général une aide financière pour la restauration de l'Eglise.

AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à cette délibération.

5. Contrat d'association école privée

Le conseil à l'unanimité, **DÉCIDE** de verser à l'OGEC de l'école Sainte-Marie pour la période du 1^{er} janvier au 31 août 2016 la somme de trente-cinq mille cent quatre-vingt-six euros et quatre-vingt-dix centimes (35 186.90 €) conformément au contrat d'association en vigueur depuis le 1^{er} septembre 2004.

6. Tarifs cantine 2016-2017

Le Conseil à l'unanimité,

DECIDE d'appliquer les tarifs ci-dessous :

- Tarif n° 1 Élémentaire 3.20 €

- Tarif n° 2 Maternelle 3.15 €
- Tarif n° 3 Adulte 5.47 €

Ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2016.

7. Tarifs accueil périscolaire 2016-2017

Le Conseil à l'unanimité,

DECIDE de fixer les tarifs de l'Accueil Périscolaire, à compter de la rentrée scolaire 2016/2017, conformément aux tarifs ci-dessous.

Accueil périscolaire		1/4 h
		2016-2017
Résidant	1er enfant	0,44€
	2ème et +	0,40€
Non résidant	1er enfant	0,51€
	2ème et +	0,46€
pénalité de retard		3,00€

Les résidants sont les habitants de La Châtaigneraie, La Tardière et Breuil Barret.

APPROUVE le règlement intérieur des services périscolaires.

8. Participation TAP

Le Conseil à 22 voix pour et 1 abstention,

DECIDE de fixer la participation aux Temps d'Activités Périscolaire, à compter de la rentrée scolaire 2016/2017, ainsi qu'il suit :

- Période 1 (septembre à décembre) : 14 €
- Période 2 (janvier à mars) : 10 €
- Période 3 (avril à juin) : 12 €, pour les élèves scolarisés en élémentaire
Et gratuit pour les élèves scolarisés en maternelles.

Cette participation sera facturée en cours de chaque période.

9. Subventions aux associations

➤ Associations à but Culturel

Le Conseil à l'unanimité,

FIXE le montant des subventions à verser aux associations à but culturel en 2016 ainsi qu'il suit :

COMITE PARENTS D'ELEVES ECOLES PUBLIQUES	190,00 €
COMITE PARENTS D'ELEVES ECOLES PRIVEES	190,00 €
COMITE PARENTS ELEVES COLLEGE ST JOSEPH	80,00 €
COMITE PARENTS ELEVES COLLEGE PIERRE MENDES FRANCE	80,00 €
FAMILLE RURALE - COUNTRY	100,00 €
LES MIGAILLERES	270,00 €
COMICE AGRICOLE	850,00 €
ARTISANS ET COMMERCANTS	1 940,00 €
COMITE DE JUMELAGE	270,00 €
LA CICADELLE	100,00 €
ASSOCIATION SPORTIVE COLLÈGE ST JOSEPH	100,00 €
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE PIERRE MENDES FRANCE	100,00 €
ASSOCIATION DES AMIS DE FELIX LIONNET	100,00 €
FOYER SOCIO ÉDUCATIF COLLÈGE PMF	270,00 €
FOYER SOCIO EDUCATIF COLLÈGE ST JOSEPH	270,00 €
ASSOCIATION ESPACE JEUNES	500,00 €

➤ **Associations à but social et humanitaire**

Le Conseil à l'unanimité,

FIXE le montant des subventions à verser aux associations à but social et humanitaire en 2016 ainsi qu'il suit :

ADAPEI	140,00 €
DONS D'ORGANES – FRANCE ADOT	80,00 €
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	80,00 €
JEUNES SAPEURS POMPIERS	400,00 €
ASSOCIATION LAGEM TAABA	690,00 €
RESTOS DU COEUR	320,00 €
ACTION HANDICAP	140,00 €
VALENTIN HAÛY	80,00 €
AARFICS	80,00 €
E'CHANGEONS	100,00 €

➤ **CCAS**

Le Conseil à l'unanimité,

DÉCIDE de verser une subvention en 2016

- au CCAS pour le service « Action Sociale » d'un montant de 6 000,00 €.

➤ **Associations Sportives**

Le Conseil à 22 voix pour et 1 abstention,

FIXE le montant des subventions à verser aux associations sportives en 2016 ainsi qu'il suit :

AVENIR GYMNIQUE	3 000,00 €
CLUB NAUTIQUE	1 500,00 €
BASKET BALL	600,00 €
AMICALE SPORTIVE CHATAIGNERAISIENNE	4 300,00 €

TENNIS	500.00 €
TIR A L'ARC	600.00 €
VÉLO CLUB	500.00 €

DÉCIDE de mettre en place une participation à la représentativité régionale des associations sportives et des sportifs de la commune selon les modalités définies par délibération du 25 mars 2003.

L'enveloppe maximum annuelle étant de 10 000,00 €.

➤ **Subvention exceptionnelle ASC**

Le conseil à 20 voix pour, 2 abstentions et 1 opposition,

DÉCIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 750.00 € à l'Association Sportive Châtaigneraisienne de La Châtaigneraie pour l'organisation de 3 matchs à l'occasion du Mondial de Football Montaigu.

10. Vente de terrain rue du Maréchal de Lattre

Le conseil à l'unanimité,

ACCEPTE de vendre la parcelle section AD 793 pour une superficie de 177 m² (surface définie par le document d'arpentage) au prix de 24.15 € le m² à Monsieur Gaël METAY étant entendu que les frais de géomètre et d'actes seront à la charge de l'acquéreur.

ACCEPTE de vendre la parcelle section AD 794 pour une superficie de 175 m² (surface définie par le document d'arpentage) au prix de 24.15 € le m² à Madame et Monsieur François COLLET étant entendu que les frais de géomètre et d'actes seront à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et pièces du dossier.

11. Vendée eau – Convention pour la facturation et le recouvrement de la redevance assainissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **demande** à **Vendée Eau** de procéder au recouvrement de la redevance d'assainissement collectif par la facture d'eau potable
- **approuve** la convention à intervenir entre, d'une part, **Vendée Eau** et **SAUR**, son délégataire pour l'exploitation de la distribution de l'eau potable sur la **Commune de La Chataigneraie**, et d'autre part, la **Commune de La Chataigneraie** pour l'exploitation de l'assainissement collectif, pour définir les conditions générales des prestations de gestion des usagers, de facturation et de recouvrement de la redevance d'assainissement collectif, dont les principales caractéristiques sont :
 - prise d'effet pour l'exercice 2016 et jusqu'à l'exercice 2029, échéance du marché de **Vendée Eau** avec **SAUR**, son délégataire pour l'exploitation de la distribution de l'eau potable,

- les abonnés concernés : ayant un branchement d'assainissement raccordé (la facturation de la taxe d'assainissement pour les branchements raccordables non raccordés n'est pas comprise) et dont la redevance est appliquée sans coefficient de correction ni forfait (la facturation de la redevance aux industriels avec coefficient de correction ou forfait n'est pas comprise),
 - les prestations assurées : facturation, gestion des réclamations, litiges et impayés, gestion du tarif fuites et des dossiers de surendettements personnel et RJ-LJ,
 - la convention définit les dates de reversement des recettes des redevances d'assainissement collectif et les modalités applicables en cas de retard de reversement,
 - la participation financière du Service de l'assainissement collectif pour le prestation de **Vendée Eau** pour l'année N est proportionnelle au nombre d'usagers du service de l'assainissement collectif au 31 décembre N-1, le montant unitaire étant de 2.589 € HT (valeur 2015) révisable annuellement à Janvier N suivant la formule de révision contractuelle.
- **autorise** Monsieur le Maire à signer la dite convention ;
 - **autorise** Monsieur le Maire à faire toutes les démarches et signer tous les documents utiles à la présente décision.

C – TRAVAUX - BATIMENTS

1. Restauration de l'église

Le conseil à l'unanimité,

APPROUVE la programmation des travaux tels que présentée ci-dessous.

	<u>Lot - Maçonnerie</u> <u>Pierre de taille</u>	<u>Lot - Charpente</u> <u>Menuiserie</u>	<u>Lot - Couverture</u> <u>Zinguerie</u>	<u>TOTAL</u>
<u>Tranche Ferme</u> Travaux d'urgence et de mise en sécurité 2016	97 500,00 €	/	/	97 500,00 €
<u>Tranche Conditionnelle 1</u> Bas-côté Sud - 2017-2018	97 100,00 €	15 000,00 €	47 600,00 €	159 700,00 €
<u>Tranche Conditionnelle 2</u> Bas-côté Nord - 2019-2020	104 900,00 €	25 000,00 €	47 600,00 €	177 500,00 €
<u>Tranche Conditionnelle 3</u> Charpente de la croisée et travaux divers de charpente	29 300,00 €	33 900,00 €	28 500,00 €	91 700,00 €

Tranche Conditionnelle 4

Abside du Chœur et vérification des charpentes de la Nef et des bras de Transept

58 400,00 € 36 400,00 € 45 100,00 € 139 900,00 €

Tranche Conditionnelle 5

Remplacement des abat-sons du Clocher compris restauration des encadrements en pierre de taille

73 600,00 € 57 600,00 € / 131 200,00 €

MONTANT HT 460 800,00 € 167 900,00 € 168 800,00 € 797 500,00 €

TVA 20,00 % 92 160,00 € 33 580,00 € 33 760,00 € 159 500,00 €

MONTANT TTC DE L'ESTIMATION

VALEUR MARS 2016 552 960,00 € 201 480,00 € 202 560,00 € 957 000,00 €

DECIDE de lancer les travaux de restauration de l'église ainsi qu'une mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux.

AUTORISE Monsieur le Maire à faire toutes les démarches et signer tous les documents utiles à la présente décision.

2. Programmation PAVE

Le conseil à l'unanimité,

APPROUVE la programmation de la réalisation des travaux concernant la deuxième phase tels que présentée ci-dessous.

N° Section	Rue	Travaux	Montant	Année de réalisation
SEC001	Rue du Commerce	Bande podotactile des trottoirs	300,00 €	2016
SEC002	Rue du Commerce	Dépose des potelets	1 050,00 €	2016
SEC011-012-013	Rue du Général de Gaulle	Bande podotactile des trottoirs	1 800,00 €	2017
SEC011-012-013	Rue du Général de Gaulle	Abaissement de bordures	3 000,00 €	2017
SEC014	Rue du Maréchal Leclerc	Bande podotactile des trottoirs	1 200,00 €	2018
SEC014	Rue du Maréchal Leclerc	Abaissement de bordures	2 000,00 €	2018
SEC019	Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny	Bande podotactile des trottoirs	900,00 €	2019
SEC019	Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny	Abaissement de bordures	1 500,00 €	2019

SEC024	Rue de la République	Mise en conformité de cette section	10 850,00 €	2020
SEC025	Rue de la République	Mise en conformité de cette section	7 885,00 €	2020

F – DIVERS

1. Communauté de Communes

- *Convention évacuation et traitement des eaux du Centre aquatique*

Le conseil à l'unanimité,

- Approuve la dite convention à intervenir avec la Communauté de Communes du Pays de La Châtaigneraie, dans le cadre de l'évacuation et du traitement des eaux de la piscine communautaire située sur la commune de La Châtaigneraie,
- Autorise le Maire à signer la convention telle que présentée, ainsi que tous actes y afférant.

- *Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une galerie de commerces indépendants au sein du centre de services Place de la République - La Châtaigneraie*

Le conseil à l'unanimité,

- **Approuve** la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage, jointe en annexe, à intervenir avec la Communauté de communes pour la réalisation par la Communauté de communes d'une galerie de commerces et de services indépendants au sein du centre de services, située 7 place de la République à La Châtaigneraie, qui accueillera aussi le projet communautaire de maison de service au public (MSAP) ;
- **Autorise** Monsieur Nicolas MAUPETIT, Maire-Adjoint, à signer la convention ainsi que tous actes y afférant.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Joseph BONNEAU
Maire



